

surveillance d'ingénieurs du Bureau d'extension forestière et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Sweetsburg, Saint-Pascal, Mont-Joli, Baie-Saint-Paul, Pont-Rouge, Victoriaville, Scott et Sherbrooke. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 200 millions de plants au cours des dix prochaines années, sur des terrains privés et des terres de la Couronne.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, qui fait partie intégrante du Service forestier, est un organisme de recherche scientifique. Il procède en ce moment à des expériences sylviculturales dans diverses parties de la province, tant dans les forêts naturelles que dans les plantations, en vue de résoudre les nombreux problèmes qui se posent au cours de travaux d'amélioration des peuplements. Ces travaux sont dirigés au moyen d'un réseau de parcelles permanentes de recherche. Le Bureau, qui dispose d'un laboratoire d'analyse des sols et des matières végétales, ainsi que des services d'un pédologue forestier, s'intéresse à l'emploi d'engrais minéraux dans les plantations, au reboisement et à la sylviculture en général.

Ontario.—La gestion des ressources forestières de la province se fonde sur la *Crown Timber Act*, et la zone d'aménagement sert de superficie administrative de base. Pour chaque zone d'aménagement, on dresse un plan d'après le *Manual of Management Plan Requirements*, plan que l'on propose ensuite au ministre des Terres et Forêts. Toutes les activités forestières prévues durant la période d'exploitation,—coupe, reboisement et entretien,—figurent en détail dans le plan d'exploitation qui fait partie du plan d'aménagement et en assure la bonne exécution. Les plans d'aménagement sont revus tous les 20 ans à l'aide de données à jour (photographies aériennes récentes et nouvel inventaire forestier). Le nombre de zones d'aménagement peut être modifié lors de la révision du plan, en raison de l'abandon ou de nouvelles acquisitions de permis de coupe et en raison de la division ou de la fusion de certaines zones. En 1964, 213 zones d'aménagement, classées suivant l'appartenance et les droits de coupe, ont été reconnues: 81 zones de la Couronne, 71 zones relevant de sociétés concessionnaires, 56 zones forestières visées par une entente, et cinq zones de pépinière. Les 81 zones d'aménagement de la Couronne, dont les plans sont dressés par le ministère couvrent 55,999,775 acres; une est aménagée suivant un plan révisé, 22 font l'objet d'une révision de plan et 56 sont aménagées en vertu des plans initiaux et deux nouvelles zones ne font l'objet d'aucun plan. Les 71 zones relevant des sociétés concessionnaires qui en ont établi le plan s'étendent sur 64,304,896 acres; sur ce nombre, 50 sont soumises à des plans d'aménagement approuvés, et 21 autres sont en révision ou préparation initiale. Les plans des 56 zones forestières visées par une entente seront dressés sur une période de huit ans. Les plans d'aménagement des cinq régions forestières voisines de pépinières intéressent 9,000 acres et seront préparés par les fonctionnaires du ministère une fois l'inventaire terminé.

En 1964, les 132 travaux d'amélioration de peuplement entrepris sur les terres de la Couronne ont englobé une superficie globale de 33,143 acres. Ils avaient pour but d'assurer la régénération appropriée des peuplements après la coupe ou d'accélérer la croissance et d'améliorer la qualité des arbres dans les jeunes peuplements. En plus, les jeunes gardes adjoints ont pris part à 26 travaux d'amélioration de peuplement, englobant 2,394 acres de terrain, pendant leurs cours de formation donné à l'été. Pendant l'année, on a planté 34,752,000 arbres dans 63,507 acres et ensemencé 3,789 acres de terres de la Couronne. Des travaux d'amélioration de peuplement ont été entrepris sur 7,312 acres de 40 zones forestières visées par un accord, y compris la récolte et le nettoyage, l'habillage, l'éclaircie et les annulations. En plus de la main-d'œuvre forestière habituelle, les travaux d'amélioration de peuplements dans les zones susmentionnées ont nécessité plus de 7,800 journées de travail de la part de prisonniers recrutés dans cinq camps à sécurité minimum (voir pp. 470-471).